

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

## SÉANCE DU 13 MARS 2020

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni  
Le 13 MARS 2020 à 19 H 00 à la Mairie*

*Nombre de Conseillers : 13*

*Conseillers présents : 11*

**ÉTAIENTS PRÉSENTS** : M. Éric HAETTEL, Adjoint, M. Christian VIGHI, Adjoint, MME Estelle ALLENBACH, M. Yves BUCQUET, M. Claude DUTT, MME Anita HETZEL, M. Philippe LAUEFER, M. Michel LUX, M. Luis SANCHEZ, MME Corinne ZAEPFEL.

**Excusés** : M. Pascal BERNHARDT, M. Pierre FRESCH

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 Janvier 2020

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 Janvier 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant l'adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 10 Janvier 2020

*Adopté par : le Conseil Municipal*

*A l'unanimité*

### 2. REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Par délibération N°38/2018 du 09 Novembre 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la salle des fêtes ;

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une revalorisation de ces derniers **notamment le tarif appliqué aux associations utilisatrices de la salle.**

Pour rappel, Mme Le Maire avait informé les différentes associations du tarif attractif voté en 2018 pour démarrer leurs activités sereinement, et, que ce dernier serait ajusté une fois que les charges réelles afférentes au fonctionnement de la salle des fêtes seraient établies.

De ce fait, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE, de la revalorisation du tarif de location aux associations et réédite les tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES DE NIEDERMODERN (y compris mise à disposition du mobilier, d'un bac noir déchets ménagers, d'un bac jaune pour le tri sélectif)			
	ASSOCIATIONS	HABITANTS DE LA COMMUNE 1 x / an	PERSONNES HORS VILLAGE
Salle entière + bar + cuisine (du vendredi soir au dimanche soir)		400 €	650 €
Location 1 journée		250 €	350 €
<b>Utilisation cadre associatif (sport et loisirs) minimum 20H/an</b>	<b>15 € / heure</b>		
Location club-house + préau		100 €	150 €
Caution « salle » pour toute location même gratuite	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Caution « nettoyage » pour toute location même gratuite	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Acompte à verser à la réservation		30 %	30 %
Participation consommation électricité (selon relevé compteur)		0,20 € kwh	0,20 € kwh
Assurance obligatoire par location			
Remise en état de la salle si besoin	Encaissement du chèque de caution « nettoyage »		
Tarif pour remplacement de la vaisselle			
	Selon prix achat TTC de la vaisselle		

*Adopté par : le Conseil Municipal*

*A l'unanimité*

### **3. TRAVAUX PARKING SALLE DES FÊTES**

A ce jour, il reste à faire les travaux d'enrobés du parking de la salle des fêtes.

Mme Le Maire expose ce projet en présentant les différents devis en sa possession ainsi qu'un plan. Le projet consiste à matérialiser les places de parkings en « pavés filtrants » afin de permettre l'évacuation des eaux de pluies, et le restant en enrobés ordinaires. Il y aura environ 58 places de parking. Les mas d'éclairages seront protégés par des arceaux.

Après cette présentation et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le projet présenté.

#### **DEMANDE :**

- à Mme le Maire de renégocier un des devis présentés, ceci au vu du rapport qualité/prix de l'entreprise en question qui a déjà donné entière satisfaction par le passé,
- à Mme le Maire de l'informer du choix définitif de l'entreprise retenue et du devis approuvé.

#### **DECIDE :**

- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Adopté par : le Conseil Municipal  
A l'unanimité*

#### **4. TRAVAUX DE FINITION ET D'EMBELLISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES**

Mme Le Maire expose le projet **de travaux de finition et d'embellissement de la salle des fêtes**. Les anciens sapins le long de la clôture ont été enlevés par une équipe de bénévoles. La clôture est à remplacer et il serait agréable de replanter et redéfinir un espace vert par des plantations diverses.

Après délibération, le Conseil Municipal,

#### **DÉCIDE :**

- D'approuver le devis de la société **TECHNIC JARDINS** pour les **travaux de clôture** pour un montant de 3 500 € HT
- d'approuver Le projet de la société **CELKA** pour **replanter le long de la nouvelle clôture** en veillant à un aménagement diversifié par une arborisation légère et colorée, pour un montant de 10 800 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Adopté par : le Conseil Municipal  
A l'unanimité*

#### **5. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE MAIRIE SITUEE 44 GRAND'RUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du processus de mise en œuvre de la vente de l'immeuble en totalité situé au 44 Grand'Rue « Ancienne mairie :

- LOT N° 1 : Au rez de chaussée avec une entrée, un débarras et un local ; à l'étage : un dégagement, 2 WC, 2 laves-mains et trois locaux ; aux combles : un grenier aménageable.
- LOT N° 3 : un double garage au rez de chaussée.

Conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble situé 44 Grand Rue « ancienne mairie » LOTS 1 et 3, qui n'est plus affecté à un service public depuis juillet 2016,

Vu la réalisation du projet « vente de l'immeuble en totalité »,

Madame le Maire propose le déclassement de l'immeuble sis 44 Grand Rue « ancienne mairie » LOTS 1 et 3 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de déclasser l'immeuble sis 44 Grand'Rue « ancienne mairie Lots 1 et 3 » et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

*Adopté par : le Conseil Municipal  
A l'unanimité*

## **6. DESAFFECTATION ET ALIENATION DE L'ANCIENNE MAIRIE SITUEE 44 GRAND RUE**

Par délibération en date de ce jour 13 mars 2020, le Conseil Municipal décide de procéder au déclassement préalable à l'aliénation du bien 44 GRAND RUE « ancienne mairie LOTS 1 et 3 en vue de sa cession.

« ANCIENNE MAIRIE – LOTS 3 et 4 » en vue de sa cession.

Aucune observation n'a été formulée et le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- de désaffecter l'immeuble sis 44 Grand'Rue « ancienne mairie LOTS 1 et 3 ».
- de fixer le prix de vente à 78 875 €uros frais d'agence inclus, payer la commission d'agence d'un montant de 3 875 €uros soit un prix de vente de 75 000 € net vendeur.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

*Adopté par : le Conseil Municipal  
A l'unanimité*

## **7. DIVERS**

### **ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020**

Mme Le Maire informe et rappelle des consignes sanitaires et techniques mises en place pour les élections (selon circulaire Préfecture)

### **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Le nettoyage de Printemps aura lieu le 04 Avril 2020. Rendez-vous à 9 H à la salle des fêtes. Une communication sera faite auprès de la population.

### **MICRO-CRECHES « LES P'TITS LOUPS »**

Mme Le Maire présente un projet d'espace vert que la micro-crèche aimerait installer devant le bâtiment. Un accord de principe est demandé à la commune. Le conseil municipal donne cet accord.

### **EMPLOIS SAISONNIERS**

A ce jour deux jeunes ont postulé pour un emploi d'été 2020. Mme Le Maire les contactera prochainement.

## **TEMPETE FEVRIER 2020**

- Lors de la dernière tempête du mois de février, l'abris bus de la Rue d'Uberach a été arraché et a provoqué la dégradation d'une clôture privée. Le sinistre a été déclaré auprès de notre assurance. Les réparations seront effectuées.

- Quelques tuiles de la chapelle sont également tombées lors de cette tempête. Des devis sont en cours.

## **SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Mr Eric HAETTEL informe que le site internet de la commune n'était plus en service suite à un problème technique de sécurisation qui n'était plus optimal. De nouvelles dispositions ont été prises. Le site est à nouveau fonctionnel et sécurisé.

## **PROJET DE VIDEO PROTECTION**

Mme Le Maire présente sommairement le projet de « vidéo protection » de la commune. Une première réunion a eu lieu avec une équipe spécialisée de la gendarmerie qui assistera la commune dans le montage de ce projet.

## **INFOS DECHETTERIE**

Entre le **16 mars et le 18 avril 2020**, les 7 déchèteries de la CAH (Berstheim, Bischwiller, Brumath, Haguenau, Mommenheim, Niedermodern et Schweighouse-sur-Moder) accepteront **les dépôts de pneus de véhicules légers uniquement**.

Ces pneus devront être déjantés, propres, non entaillés.

Maximum 5 pneus pourront être déposés par passage. La présentation du badge est obligatoire. Les pneus des professionnels ne sont pas acceptés.

Le gardien notera le numéro du badge et le nombre de pneus déposés.

## **SEANCE CLOSE A 20 H 30**